

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CS35

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 15**

À la première phrase de l'alinéa 38, après le mot :

« industrielle »,

insérer les mots :

« qui crée des emplois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les implantations industrielles ne représentent que 4 % des surfaces artificialisées en France hexagonale. Il convient de trouver une solution pour les projets de taille insuffisante pour être éligibles à des dispositions leur permettant de bénéficier des enveloppes nationales d'artificialisation tels que celui de Smoby, 600 emplois, premier fabricant de jouets en France – qui mène un projet d'agrandissement de son site d'Arinthod. C'est aussi le cas d'une trentaine de sites livrés clés en main dans le cadre du programme Territoires d'industrie. Cet amendement de précision vise à exclure les projets industriels créant des emplois du ZAN.